



Commission  
européenne

# QUALITÉ DE L'AIR DANS L'UE

## *Faits et Chiffres*

### Une mauvaise qualité de l'air peut entraîner un décès prématuré

Les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux sont les principales raisons de décès prématurés liés à la pollution de l'air, étant à l'origine de 80% des décès de ce type. Suivent les maladies pulmonaires et le cancer du poumon, mais la pollution de l'air peut aussi causer d'autres maladies respiratoires et cardiovasculaires. La pollution atmosphérique a un impact sur la fertilité et la grossesse, et a également été associée à des effets négatifs sur le développement du cerveau chez les nourrissons et les enfants, pouvant affecter leur progression scolaire. De nouveaux éléments suggèrent également un lien entre la pollution de l'air et le diabète de type 2 chez l'adulte, la sénilité, la maladie d'Alzheimer et la démence.

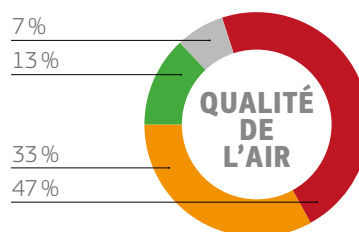
En Europe, près de 400 000 décès prématurés sont dus à de hautes concentrations de matière particulaire et 75 000 sont attribuables à la pollution au dioxyde d'azote.

La pollution de l'air touche également les écosystèmes, les cultures agricoles, les forêts et les bâtiments. [Source: Air Quality in Europe 2017, Agence européenne pour l'environnement]



### Dans quelle mesure la pollution de l'air préoccupe-t-elle les Européens et comment traiter ce problème?

La pollution de l'air est le deuxième sujet de préoccupation environnementale des Européens (46 %) après le changement climatique (51 %).



Même si la qualité de l'air dans l'Union européenne continue de s'améliorer, près de la moitié des Européens (47 %) pensent que la qualité de l'air s'est détériorée dans leur pays au cours des 10 dernières années, 33 % estiment que la qualité de l'air est restée identique, 13 % trouvent qu'elle s'est améliorée et 7 % ne savent pas.

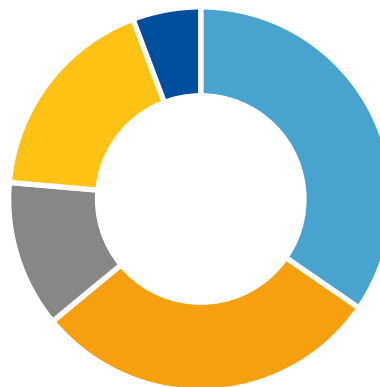
41 % des Européens pensent que l'application de contrôles plus stricts de la pollution sur les activités industrielles et liées à la production d'énergie constitue la manière la plus efficace de lutter contre la pollution de l'air. 29 % préconisent des contrôles plus stricts sur les émissions produites par les nouveaux véhicules et 28 % estiment que la diffusion accrue d'informations sur la santé et les conséquences environnementales de la pollution de l'air est le moyen le plus efficace de traiter ce problème. [Source: Rapport Eurobaromètre spécial 468, Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement]

## Les principaux polluants, leurs sources et les tendances

Les principaux polluants de l'air sont les suivants: matière particulaire, oxyde de soufre (SOx), dioxyde d'azote (NOx), ammoniac, composants organiques volatils et ozone. La matière particulaire est généralement classée en PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>, selon son diamètre. Elle peut être d'origine naturelle comme le sel marin, la poussière et la cendre volcanique. Les sources générées par l'homme comprennent la combustion de carburant pour se déplacer, se chauffer et obtenir de l'énergie, l'incinération de déchets et l'agriculture. La matière particulaire est également générée par réaction de l'ammoniac avec le dioxyde d'azote ou l'oxyde de soufre.

Le dioxyde d'azote et l'oxyde de soufre sont, quant à eux, produits lors des processus de combustion en œuvre dans la production d'énergie, l'industrie et le chauffage ménager. L'oxyde de soufre peut également provenir de sources naturelles, comme les volcans.

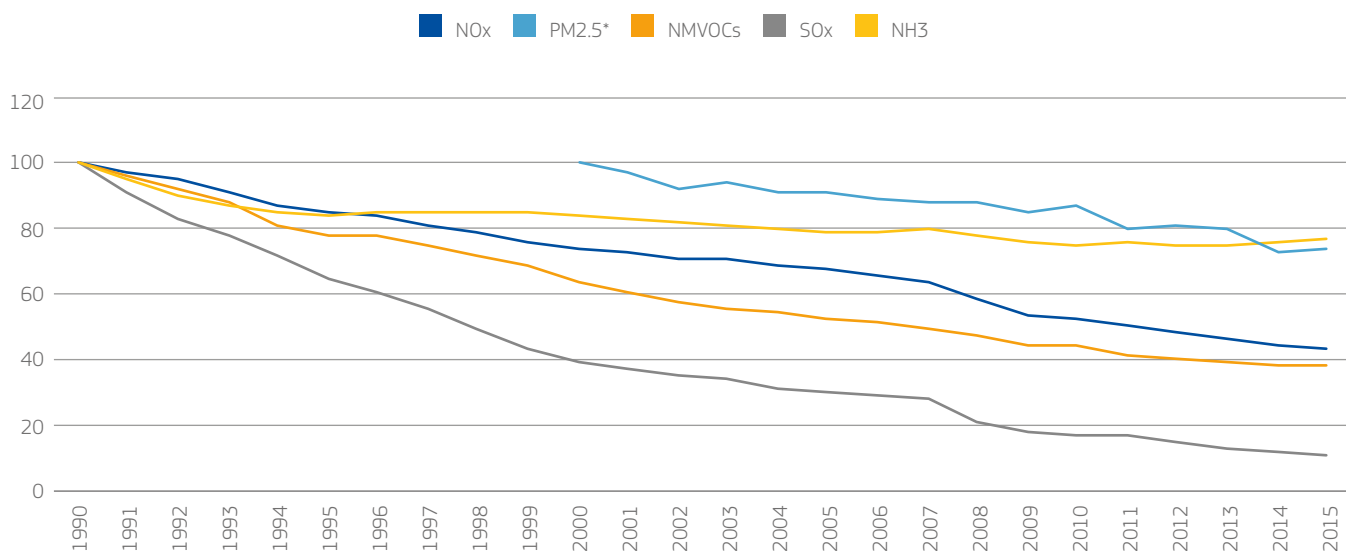
### PRINCIPAUX POLLUANTS DE L'AIR AU NIVEAU EUROPÉEN EN 2015



■ NOx ■ PM2.5 ■ NMVOCs ■ SOx ■ NH3

SOURCE: <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/dashboards/necd-directive-data-viewer>

### TENDANCES GÉNÉRALES DE LA POLLUTION DANS L'UE



\* Exigences en matière de déclaration des émissions sous la Directive PEN à partir de 2000.

## Réglementation européenne pour améliorer la qualité de l'air

La politique européenne de lutte contre la pollution atmosphérique est constituée de trois volets:

- les normes de qualité de l'air ambiant;
- les limites nationales d'émission;
- les normes d'émission pour les principales sources de pollution, par ex. via la législation sur les émissions industrielles et des véhicules.

### DIRECTIVES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT

Ces (deux) directives définissent et établissent des normes en matière de qualité de l'air ambiant pour les principaux polluants. Ces normes doivent être respectées par tous les États membres sur leur territoire.

Dans le cas contraire, les États membres doivent élaborer et mettre en œuvre des plans et mesures relatifs à la qualité de l'air. Il leur appartient de décider des moyens utilisés pour appliquer ces normes, mais ils doivent veiller à ce que les périodes de dépassement soient les plus courtes possibles.

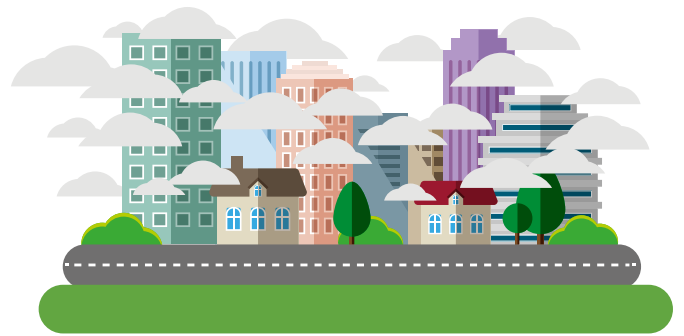
Ces directives définissent également des méthodes et critères communs pour évaluer la qualité de l'air. Les États membres sont tenus de communiquer à la Commission européenne et au grand public (via Internet, radio, télévision, presse) des mesures actualisées de la qualité de l'air ainsi que des informations sur leurs plans et programmes.

### DIRECTIVE SUR LES PLAFONDS D'ÉMISSION NATIONAUX

Cette directive fixe des engagements de réduction des émissions pour les principaux polluants atmosphériques. La dernière mise à jour de cette réglementation (2016) demande aux États membres de prendre des mesures pour réduire, dans des proportions précises, les émissions des cinq principaux polluants entre 2020 et 2030. Si cette directive est pleinement appliquée, les cas de décès prématurés devraient diminuer de près de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2005.

### NORMES D'ÉMISSION POUR LES PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION

Il s'agit de la législation relative aux sources, par exemple les normes sur les émissions industrielles, les émissions des véhicules et la qualité des carburants. En juillet 2017, de nouvelles règles ont été adoptées pour les grandes installations de combustion, l'une des principales sources de pollution atmosphérique. Ces normes européennes strictes devront être mises en place d'ici le milieu de l'année 2021.



## Application des règles et conséquences d'une mauvaise application

Les autorités et gouvernements nationaux sont responsables de la mise en place et du respect des règles de l'UE. La Commission européenne vérifie qu'elles sont correctement appliquées. Elle peut entamer des procédures en manquement en cas de non-respect récurrent.

Depuis l'an 2000, les émissions de tous les principaux polluants ont connu une baisse constante, mais 1 citoyen sur 8 vivant en zone urbaine en Europe reste exposé à une pollution atmosphérique supérieure aux limites fixées par l'UE. C'est pourquoi la Commission européenne entame des procédures judiciaires à l'encontre des États membres, portant sur la matière particulaire (PM<sub>10</sub>) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). À l'heure actuelle, 30 procédures en manquement sont en cours dans 20 États membres de l'UE.

**PM<sub>10</sub>** – 16 pays sont confrontés à des procédures en manquement: l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

La Cour de justice européenne a adopté un jugement concernant les dépassements de PM<sub>10</sub> en Bulgarie. En avril 2017, la Cour a confirmé que la Bulgarie n'avait pas respecté de manière systématique et continue dans toutes les zones urbaines les concentrations limites en PM<sub>10</sub> entre 2007 et 2014. La Cour a également déclaré que la Bulgarie n'appliquait pas les plans de qualité de l'air nécessaires pour réduire les niveaux de PM<sub>10</sub>.

**NO<sub>2</sub>** – 13 pays sont confrontés à des procédures en manquement: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, la République tchèque et le Royaume-Uni.

**SO<sub>2</sub>** – Un pays est confronté à une procédure: la Bulgarie.

Outre ces cas, la Roumanie et la Slovaquie ont reçu une lettre d'avertissement les enjoignant de veiller à un contrôle adéquat de la qualité de l'air sur l'ensemble de leur territoire.